

COMPETITION D'EAU LIBRE (FFN)

Samedi 23 juin 2012

Distance : 2,5 kms à partir de 10h

Pont Jean Moulin jusqu'à la place La Rochefoucauld

Déroulement :

9h00 minimum: accueil nageurs ;
10h : briefing nageurs ;
10h15 : car au départ de la Rochefoucauld
10h30 : départ
11h30 : arrivée
11h45 : remise de médailles

Règlement :

- 1/ Conditions pour concourir : Etre licencié auprès de la FFN et avoir adressé son engagement avec le règlement correspondant dans les délais prévus. Pour les non licenciés, fournir un certificat médical de non-contre-indication à la "pratique de la natation en l'eau libre, en compétition, sur une distance de 2,5 km"
- 2/ Distance : - 2 500 m : toutes catégories.
- 3/ Réunion préliminaire : Chaque concurrent doit être impérativement présent à la réunion d'information de 10h00.
- 4/ Départ : Chaque concurrent reçoit un numéro de dossard. Le numéro est inscrit sur le dos, l'épaule et les mains du nageur. Le départ est donné, les concurrents étant dans l'eau à partir de 10h20.
- 5/ Course : Pendant l'intégralité de l'épreuve les concurrents doivent se conformer à la réglementation FINA "Natation en eau libre" Combinaison type triathlon, palmes, masques ... interdits.
- 6/ Ravitaillement : A l'arrivée
- 7/ Engagements : Pré-inscription : 8 € Inscription sur place : 10 €

Les engagements ou bordereaux sont à faire parvenir au club organisateur avant le 15 juin 2012 à : AQUARIUS CLUB ANGERS – Piscine Belle Beille – Rue Eugénie MANSION – 49000 ANGERS

Règlement par chèque à l'ordre d' "Aquarius Club Angers"

8/ Récompenses : Médailles pour les 3 premiers et premières de chaque catégorie.

9/Aspect médical : Chaque nageur sera considéré comme apte médicalement, après présentation de sa licence en cours de validité ou d'un certificat médical de non-contre-indication à la "pratique de la natation en l'eau libre, en compétition, sur une distance de 2,5 km" Avant, durant et après la compétition un service médical adapté est présent pour assister les concurrents.

10/ Annulation : En cas de force majeure (hygiène - sécurité – température de l'eau inférieure à 16° ...) le juge arbitre peut décider d'annuler la course sans qu'aucun dédommagement ne puisse être demandé par les concurrents.

11/ Droit à l'image Chaque participant accepte que l'organisateur puisse utiliser l'ensemble des images prises lors de la manifestation.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : aquarius_club_angers@yahoo.fr